

DISCOURS DE LA COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK, KATHERINE D'ENTREMONT

Cinquième rencontre annuelle du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL)

Évolution démo-linguistique et immigration au sein des communautés de langue officielle :
pistes d'action actuelles et à venir pour les droits linguistiques constitutionnels

19 novembre 2014
Université d'Ottawa, pavillon Desmarais
55, avenue Laurie Est SALLE 12012

DURÉE : 20 minutes

L'énoncé fait foi

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Je suis vraiment très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui, pour vous parler d'un sujet qui me tient à cœur : l'immigration. Voilà bien une question centrale pour l'avenir de nos deux communautés de langue officielle partout au Canada. Au cours de cette présentation, je broserai un tableau de l'évolution récente du dossier de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi s'intéresser à l'immigration?

En ma qualité de commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, j'ai deux rôles principaux : d'abord, protéger les droits linguistiques des Néo-Brunswickois. Pour ce faire, je mène des enquêtes sur l'application de la *Loi sur les langues officielles* et je formule des recommandations. Donc, un rôle de gardien.

Soit dit en passant, la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick s'applique partout dans la province, sans égard au nombre. Que vous soyez un anglophone habitant dans la Péninsule acadienne ou un francophone vivant à Saint John, vous avez le droit de communiquer avec les institutions provinciales et d'en recevoir les services dans la langue officielle de votre choix.

Mon deuxième rôle consiste à promouvoir l'avancement du français et de l'anglais dans la province. Un rôle qui me permet de m'intéresser à tous ces facteurs qui assurent la vitalité d'une langue sur un territoire. À cet égard, tous conviendront que l'immigration joue un rôle central dans la vitalité de nos deux langues officielles. C'est particulièrement le cas aujourd'hui, alors que la population vieillit et que le taux de natalité est bas.

Selon Statistique Canada¹, l'immigration deviendra sous peu l'unique source de croissance de la population du Canada, ou presque. Notre avenir passe donc par l'immigration, mais il faut que cette immigration profite aux deux communautés linguistiques officielles. Voilà pourquoi, depuis plusieurs années, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick s'intéresse de très près à cette question.

Une caractéristique unique à souligner

Il est important de souligner ici une caractéristique particulière au Nouveau-Brunswick qui doit être prise en considération avant d'aller plus loin dans ce dossier.

Comme vous le savez, la *Charte canadienne des droits et libertés* précise que « la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux ». En vertu de ce statut constitutionnel d'égalité, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada ont, à mon avis, l'obligation de faire en sorte que leurs politiques et pratiques en matière d'immigration profitent d'une manière égale à ces deux communautés. Est-ce le cas?

Une étude, des conclusions étonnantes

En 2010, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a mené une étude auprès du Secrétariat à la croissance démographique, qui était à l'époque l'organisme gouvernemental responsable de l'immigration dans la province. Cette étude a permis d'établir deux constats clairs :

D'abord, le Secrétariat n'avait aucune politique officielle ni aucune ligne directrice pour faire en sorte que chaque communauté linguistique profite d'une manière égale de l'immigration dans la province. À cet égard, au cours de l'exercice 2010-2011, environ 11 % des candidats choisis dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick – programme par lequel le gouvernement provincial peut choisir les candidats à l'immigration dans la province – parlaient français. (La communauté francophone du Nouveau-Brunswick représente environ un tiers de la population totale de la province.) Deuxièmement, nous avons constaté que le gouvernement provincial n'avait ni stratégie, ni plan d'action, ni même de cibles en matière d'immigration francophone.

Ces deux constats ont donné lieu à deux recommandations.

D'abord, le commissaire de l'époque a demandé au gouvernement provincial de se doter d'une politique officielle et de lignes directrices claires afin que l'immigration favorise d'une manière égale les deux communautés linguistiques. Par ailleurs, il a aussi recommandé qu'une stratégie en matière d'immigration francophone soit adoptée.

Recensement de 2011 – de nouvelles données

Les données du recensement de 2011 confirment une fois de plus que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick ne profite pas autant de l'immigration que la communauté anglophone.

Une analyse menée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques² à l'aide des données du dernier recensement révèle qu'en 2011, la très grande majorité des immigrants récents au Nouveau-Brunswick soit, 81,1 % avaient l'anglais comme première langue officielle parlée, alors que seulement 11,7 % avaient le français. En outre, seulement 7,7 % des immigrants récents déclaraient le français comme langue maternelle comparativement à près de 29 % qui indiquaient l'anglais.

Les résultats du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick ne sont guère plus reluisants. Au cours de l'exercice 2012-2013, le pourcentage de candidats d'expression française et bilingues (anglais et français) s'élevait à seulement 12,2 % de l'ensemble des candidats accueillis dans la province.

Des efforts ont été faits, mais il reste encore beaucoup à faire

Certes, il faut reconnaître que l'immigration francophone constitue un défi aux multiples facettes. En effet, il ne s'agit pas seulement de recruter des immigrants d'expression française – ce qui est en soi un travail de longue haleine, mais il faut également savoir les retenir et les aider à s'intégrer à la communauté francophone. À sujet, il faut reconnaître que des efforts ont été faits par les deux paliers de gouvernement pour relever le défi de l'immigration francophone.

En 2009, le gouvernement fédéral s'engageait à verser à la Province du Nouveau-Brunswick une somme de 10 M\$ au cours de cinq ans afin « de conserver le profil linguistique de la population, grâce au recrutement d'immigrants ». Cet appui financier a pris fin en mars 2014. Aucun renouvellement de cet appui financier de 10 M\$ n'a encore été annoncé.

Malgré des efforts et un succès limité, force est de constater que les investissements récents n'ont pas été suffisants pour corriger un déséquilibre déjà entamé qui compromet à long terme le poids démographique de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

Une entente-cadre

Voilà pourquoi j'estime qu'une entente-cadre fédérale-provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick doit être établie. Celle-ci consisterait en une approche concertée à long terme entre les deux paliers de gouvernement pour favoriser l'immigration francophone dans la province.

Cette entente affirmerait d'abord le statut linguistique unique du Nouveau-Brunswick et reconnaîtrait que les programmes et pratiques en matière d'immigration des deux paliers de gouvernement doivent impérativement maintenir le poids démographique que représentent les deux communautés linguistiques officielles. Elle affirmerait aussi la nécessité de compenser le déséquilibre qui a existé entre les taux d'immigration par le passé.

Cette entente permettrait de mettre à profit les ressources fédérales et provinciales afin de créer une forte synergie d'action. Celle-ci viendrait appuyer le travail des intervenants communautaires, notamment le Réseau provincial en immigration francophone.

Par ailleurs, l'entente-cadre contiendrait une série de mesures adaptées au contexte socio-économique et aux besoins de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Une attention particulière serait accordée aux besoins des entreprises francophones et bilingues.

Enfin, l'entente prévoirait un soutien financier à long terme pour le recrutement, l'établissement et la rétention des immigrants francophones, et elle établirait un cadre d'évaluation afin de mesurer les progrès.

Le gouvernement provincial réagit

En juillet dernier, le gouvernement provincial publiait la *Stratégie de croissance démographique* et le *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone*. Par cette initiative, il donnait enfin suite aux deux recommandations formulées par mon prédécesseur, soit l'affirmation d'un engagement clair à maintenir la composition linguistique de notre province et l'adoption d'une stratégie pour y arriver. À mon avis, il s'agit d'une occasion à saisir pour établir cette nouvelle coopération, cette entente-cadre, entre les deux paliers de gouvernement.

Une priorité nationale

Au cours des dernières années, l'immigration francophone a été un sujet d'intérêt pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Elle doit maintenant devenir une priorité nationale, car il en va de l'avenir même des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour ce faire, il importe qu'on se donne maintenant les moyens de réussir.

Voilà pourquoi, mes collègues, Graham Fraser et François Boileau, et moi avons demandé le 30 octobre dernier aux différents paliers de gouvernement de redoubler d'effort afin d'accroître l'immigration francophone hors Québec.

À cet égard, il est pour le moins inquiétant de constater que le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones, qui s'est terminé en mars 2013, n'a pas été renouvelé. Où est la nouvelle stratégie? On nous renvoie à la *Feuille de route pour les langues officielles*. Cela me semble un peu faible comme argument.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2014. Un document fort instructif. On y trouve même une analyse comparative entre les sexes dans les secteurs des politiques, des programmes et de la recherche de Citoyenneté et Immigration Canada. Toutefois, une analyse des résultats en matière d'immigration francophone à l'extérieur du Québec brille par son absence.

Lors de rencontres avec des fonctionnaires néo-brunswickois responsables de l'immigration, ces derniers ont plus d'une fois vanté le défunt programme *Avantage significatif francophone*. Il s'agissait de l'un des principaux outils qu'ils utilisaient pour le recrutement d'immigrants francophones dans notre province. Ce dernier a disparu il y a quelques mois à la consternation de tous ceux et celles qui s'intéressent à l'immigration francophone.

La nouvelle *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne (2013-2018)* prévoit un investissement de 29,5 M\$ sur cinq ans pour l'immigration vers les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays, dont 4 M\$ pour le Nouveau-Brunswick.

Est-ce suffisant compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent? Est-ce suffisant pour un enjeu aussi fondamental? Car, c'est de la dualité linguistique dont il est question; cette caractéristique même nous définit en tant que nation.

Par les lois, les politiques et les pratiques en matière d'immigration, les gouvernements exercent une influence directe sur l'avenir, la vitalité, voire la survie des communautés de langue officielle. Voilà qui est extrêmement lourd de conséquences.

Il est temps que l'immigration francophone devienne une véritable priorité nationale.

Merci!

1 L'immigration francophone dans les Provinces de l'Atlantique : évolution récente et perspectives d'avenir, présentation de M^{me} Brigitte Chavez de Statistique Canada dans le cadre du 3^e Colloque atlantique sur l'immigration francophone – L'immigration économique des immigrants, une force en Acadie, Edmundston, le 4 février 2014

2 Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Rapport annuel 2012-2013, page 27.